

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTIONS CA21 220071 ET CA21 220250
Dossier 1196347014

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 8 mars 2021 et du 9 août 2021, les résolutions suivantes :

- Résolution CA21 220071 autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble mixte sur les lots 1 381 086, 1 381 093, 1 381 094, 1 381 099 et 1 381 101 du cadastre du Québec et portant le numéro 2308-2350, rue Saint-Patrick – Usage maximum de 175 logements – Zones 0367, 0359, 0365, 0381 et 0416;
- Résolution CA21 220250 autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble mixte sur les lots 1 381 086, 1 381 093, 1 381 094, 1 381 099 et 1 381 101 du cadastre du Québec et portant le numéro 2308-2350, rue Saint-Patrick.

La résolution CA21 220071 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Ces résolutions ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 16 septembre 2021.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 16 septembre 2021 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 22 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire